N° 152 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Mercredi 1er Juin 1910

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Wérin, 15, (Téléphone 15.8)
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— Les groupes de la Chambre des Députés ont tenu des réunions.

—o—

— Les Ministres se sont réunis à l'Elysée.

—o—

— La visite des souverains belges en Allemagne fait l'objet de nombreux commentaires.

—o—

— Les travaux de renflouement du « Pluviôse » sont toujours suspendus.

OPINIONS

—o—

LA MAJORITÉ

La discussion est ouverte dans la presse, avant qu'elle le soit à la tribune de la Chambre, sur le programme à l'étude duquel, et aussi, espérons-le, à sa réalisation, devra se consacrer l'activité de la nouvelle législature. Réforme électorale, réforme administrative, réforme fiscale, défense laïque : quatre points sur lesquels tous les groupes de gauche sont d'accord. L'entente sur le principe d'une réforme, c'est déjà quelque chose ; comment, dans le détail, réaliser la réforme ? C'est ici que les difficultés commencent.

On attend l'avis du Gouvernement. Rien de plus juste. Qu'est-ce que le Gouvernement, dans un pays où fonctionne le régime parlementaire ? Le représentant de la majorité. Il n'a d'existence qu'autant que la majorité lui permet d'en avoir, son autorité est faite de la confiance mise en lui par la majorité, et cette confiance, la majorité la lui accorde pour la mise en application d'un programme commun dont il a le devoir, le principe une fois posé, de déterminer les modalités. Il est ainsi tout à la fois le délégué de la majorité et son guide.

Le Gouvernement nous fera connaître ses sentiments, ses intentions. Attendons.

Mais on ne discute pas seulement sur le programme à œuvrer, on discute sur la majorité elle-même. Comment s'affirmera-t-elle ? Quelle question sera le signe de ralliement ?

La réforme électorale ? La statistique dressée par le ministère de l'intérieur nous apprend que 103 des élus n'en ont pas parlé, que 271 se sont prononcés pour la représentation proportionnelle, que les autres sont pour le *statu quo*, pour la péréquation des circonscriptions, pour le scrutin de liste, ou, sans préciser d'autre manière, pour une réforme électorale, il y a donc une grosse majorité pour le principe de la réforme. Mais quelle réforme ? La proportionnelle ? Mais quelle proportionnelle ? Le scrutin uninominal est une chose très claire, de même que le scrutin de liste ; le mot et la chose vont de pair, en pleine lumière, dans l'esprit. Qui dit : je veux la proportionnelle ne dit pas grand' chose, et connaissez-vous beaucoup de candidats qui se soient expliqués là-dessus ? Assurerie-vous que les électeurs aient des idées plus nettes que les candidats ? C'est surtout le mode d'application qui importe ; car de dire encore qu'on veut la représentation des minorités, c'est ne rien avancer qui projette sur la question plus de clarté. La représentation des minorités, mais elle est nécessaire dans l'intérêt même de la majorité ; le tout est de savoir comment l'organiser à nouveau, car tout de même elle existe, afin de ne pas tomber, comme disait M. Charles Benoist, de la tyrannie des majorités dans l'anarchie des minorités.

La question est posée, il faudra la résoudre ; de droite et de gauche on s'y déclare tout disposé. Mais ce ne peut être la pierre de touche, en quelque sorte, de la constitution d'une majorité parlementaire. A peine constituée, la majorité se dissoudrait. Comme lien solide, il faut chercher autre chose, un principe plus général et plus permanent.

Sera-ce la réforme administrative ? On assure que 416 députés l'ont demandée. Je m'en réjouis. C'est plus des deux tiers de la Chambre acquis à l'idée que quelque chose est à faire pour mettre notre organisation administrative plus en harmonie avec les conditions économiques actuelles, telles que la vapeur et l'électricité, inconnues il y a cent ans, les ont créées. Mais, plus encore que la réforme électorale, le principe comporte des modalités d'application infinies ; une étude attentive est nécessaire pour déterminer avec prudence et sagacité la voie où l'on doit s'engager si l'on veut aboutir. A la théorie il faut joindre une connaissance précise des faits. Le problème est des plus intéressants ; mais tout de entre on ne peut que l'énoncer, et cela est-il suffisant pour que les affinités se sentent et se reconnaissent et que majorité et minorité s'affirment et prennent conscience d'elles-mêmes ?

La réforme fiscale doit s'inspirer d'une pensée de justice sociale ; ou elle ne se fera pas, ou elle aura pour effet d'égaliser les charges de l'impôt entre les contribuables, en dégrevant ceux qui paient trop, en demandant davantage à ceux qui ne paient pas assez. La terre ou ceux qui la possèdent doivent en être les premiers bénéficiaires. Mais la réforme même a été l'objet d'un long débat à la Chambre dernière. On a fait le compte de ceux des élus qui étaient pour ou contre le projet présenté par M. Caillaux. Calcul superflu. La parole est au Sénat, à qui le projet voté par la Chambre a été transmis.

Reste la défense laïque. On a dit avec raison que l'école, telle que l'a constituée la République, s'était fort bien défendue toute seule. Faisant de ses adversaires, elle s'est d'autant mieux défendue que nombre de ceux qui ne lui ont pas ménagé, en ces derniers temps, leur hostilité, n'ont pas osé, le moment venu de comparaître devant l'électeur et de parler net, dire franchement leur pensée. Mais ne nous y trompons pas : ce n'était là qu'habileté de circonstance, concession aux nécessités du moment. L'heure critique passée, l'esprit reprend, et le clérical d'hier, quelque tempérament que le désir de parvenir ait apporté à son langage, ne sera pas le laïque de demain.

Ici, nous arrivons bien à quelque chose de général et de permanent. C'est bien une direction de l'esprit qu'il faut affirmer. On ira à droite ou l'on ira à gauche ; entre les deux orientations il y a nécessité de choisir. Les statisticiens nous disent que 298 élus se sont prononcés pour la liberté d'enseignement ; vous savez quel étrange abus du mot on a fait à droite ; je sais des laïques très ardents qui ne sont point du tout partisans du monopole ; le parti clérical ne les en a pas moins combattus avec la dernière énergie. C'est l'esprit qu'il combattait en eux.

Oui, la Chambre discutera un programme de réformes ; à mesure que la discussion avancera les vues se préciseront ; la méthode à œuvrer se dégagera ; un programme sera affirmé. Mais la majorité fixe, stable, dont l'existence est une nécessité, ne se déterminera que sur un principe très clair, très net. A droite, avec le parti clérical ; à gauche, avec l'esprit laïque et toutes ses conséquences. C'est la distinction essentielle à établir. Sinon, tout ne sera qu'obscurité.

A. DESSOYE,
Député de la Haute-Marne,
Président de la Ligue de l'Enseignement.

Mort de Charles Simon

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Charles Simon, chef des secrétaires-rédacteurs du Sénat, second fils de Jules Simon et frère de M. Gustave Simon. M. Charles Simon a succombé subitement cette nuit, au Palais du Luxembourg, où il habitait. Il était âgé de soixante ans.

Rien ne permettait de prévoir une mort si soudaine. M. Charles Simon était en très bonne santé en effet et il était sorti hier, selon son habitude. Dans la nuit, il se sentit malaisé et à minuit et demi, un peu plus fatigué, il téléphona à son médecin pour le prier de venir. Quelques minutes plus tard il succombait à une congestion cérébrale, avant l'arrivée du docteur.

M. Charles Simon était un vétéran des luttes républicaines auxquelles il avait été mêlé, aux côtés de son père, dans les campagnes contre l'Empire. En 1870, il suivait Jules Simon au ministère de l'instruction publique, en qualité de secrétaire particulier. Quelque temps après il entrait dans un bataillon de marche de la garde nationale, était nommé sous-lieutenant et prenait part au combat de Montretout.

Lorsque le 12 décembre 1876, Jules Simon fut appelé à former un ministère, son fils Charles devint son chef de cabinet.

Aux élections législatives de 1877, il se présenta à Castres contre M. Combes, député monarchiste sortant ; mais celui-ci fut réélu.

Quand son frère Gustave fonda à Lille le « Petit Nord », il en devint un des principaux collaborateurs. Porté en 1885 sur la liste républicaine, il fut battu avec toute sa liste. Il devait éprouver un nouvel échec à une élection partielle contre le général Boulanger.

Il ne sollicita plus les suffrages des électeurs, mais aucune campagne républicaine ne le laissa indifférent. Il payait de sa personne, et c'est même au cours d'une campagne électorale, il y a quelques années, dans le quatorzième arrondissement de Paris, où il soutenait la candidature de M. Sloeg, qu'il fut frappé pour la première fois de congestion. Mais il s'était depuis complètement rétabli.

Il était membre du conseil de l'Alliance républicaine démocratique.

M. Charles Simon s'est fait connaître comme auteur dramatique. Il avait débuté à l'Odéon par l'« Irrégulier ». On a joué de lui, il n'y a pas très longtemps, au théâtre des Mathurins, « Doré sœurs » ; mais la pièce qui consacra son succès fut « Zaza », écrits en collaboration avec Pierre Berton, et qui, au Vaudeville, obtint un succès considérable.

Il était secrétaire général du syndicat des auteurs, récemment fondé.

Sa mort causera des regrets unanimes aussi bien au Sénat — il avait été nommé secrétaire-rédacteur au concours en 1875, et était devenu chef des secrétaires-rédacteurs — que dans le monde politique, dans la presse, et dans les milieux littéraires.

L'inspection de la magistrature

M. Louis Barthou, ministre de la justice, va créer une sorte d'inspection de la magistrature. Cela résulte d'une circulaire que le garde des sceaux a décidé d'adresser prochainement à tous les premiers présidents ainsi qu'à tous les procureurs généraux. Dans cette circulaire M. Barthou rappelle tout d'abord à ses subordonnés qu'ils doivent, conformément aux décrets déjà en vigueur, faire dans leur ressort des visites périodiques, dont le but est non seulement de surveiller et d'assurer la bonne administration de la justice dans tous les tribunaux du ressort, mais aussi d'enquêter sur les faits d'ordre administratif de nature à faire l'objet de rapports à la chancellerie.

C'est parce que ces visites périodiques étaient le plus souvent négligées et aussi en raison des lenteurs avec lesquelles la chancellerie était tenue généralement au courant des affaires ou incidents de nature à éveiller son attention, que le garde des sceaux a créé une inspection de la magistrature, dont la seconde partie de sa circulaire annonce précisément aux intéressés la création.

Aux termes des dispositions arrêtées par M. Barthou, voici en quoi consisterait cette inspection.

Quand les circonstances lui paraîtraient l'exiger, quand un fait par exemple présentant quelque gravité se serait passé dans un tribunal, le garde des sceaux désignerait un directeur du ministère de la justice ou un conseiller à la Cour de cassation qui irait immédiatement faire une enquête.

D'autre part, les mêmes fonctionnaires pouvaient être mis en mouvement pour se rendre dans tel tribunal de tel ressort, ou même dans tous les tribunaux du ressort où la marche ainsi que l'expédition des affaires pourrait être défectueuse et donner lieu à des réclamations. Le directeur du ministère de la justice ou le conseiller à la Cour de cassation désigné pour procéder à une inspection serait alors les pouvoirs les plus étendus. Il pourrait aller au greffe se faire remettre les minutes des jugements, procéder à tout interrogatoire des magistrats, avocats ou avoués, de façon à recueillir dans les circonstances qui auraient motivé son intervention tous les renseignements se référant aux actes qui touchent l'organisation de la justice.

Cette inspection nouvelle, créée par M. Barthou, s'institue donc pas, comme on le voit par ce rapide exposé, de nouveaux fonctionnaires. Elle crée seulement une fonction, qui dans l'esprit du garde des sceaux rendra de réels services sans que le budget soit grevé de nouvelles charges.

Les dépenses minimes qu'entraîneront les déplacements des fonctionnaires désignés pour procéder à une inspection seront en effet imputées sur le chapitre des frais de justice. Elles se réduiront aux seuls frais de voyage et à une simple indemnité de séjour fixée par le délégué du Ministère.

LE CONCOURS NATIONAL AGRICOLE

Le rond-point du pont Napoléon, sur l'Esplanade

Sous l'active impulsion donnée aux organisateurs et aux exposants par M. Rendoing, commissaire général, et ses collaborateurs MM. Magnien, inspecteur général ; Tribondeau, secrétaire général ; Lecomte, professeur d'agriculture à Avesnes, commissaire de la section des machines ; Perol, professeur d'agriculture à Montreuil-sur-Mer, secrétaire général adjoint ; Jourdain, secrétaire de la section des produits agricoles ; Mont-serrat, commissaire du Stud-Book, le concours achève de se mettre au point. Il le sera tout à fait aujourd'hui. Et demain jeudi, quand M. Ruau, ministre de l'Agriculture, viendra visiter cette vaste et magnifique exposition, il ne pourra manquer d'être émerveillé par l'abondance, la diversité et la beauté des produits exposés à Lille.

Une partie de l'allée des Machines, sur le Champ-de-Mars

Nous donnons d'autre part les renseignements qui complètent ceux que nous avons déjà publiés sur cette belle manifestation de la culture, et de l'élevage français et de l'industrie agricole.

Nous avons seulement voulu en signaler ici le succès dès les premières journées et reproduire deux aspects du concours du côté de l'Esplanade et du côté du Champ de Mars.

Le drame à la Mairie
ET ÉLECTIONS MUNICIPALES

On se rappelle peut-être le drame survenu le 24 avril dernier dans la salle de vote de la Mairie d'Eraville (Charente). Le maire, M. Richard, fut tué par un électeur nommé Dallemagne, que sa femme avait abandonné pour vivre avec Richard.

Au moment de son arrestation, Dallemagne fut l'objet de manifestations de sympathie de la part de la population.

Dimanche dernier, une élection complémentaire avait lieu dans la commune d'Eraville pour remplacer M. Richard et un autre membre du Conseil. Dallemagne, meurtrier du maire, a été élu, tandis qu'il y a ballottage pour le second siège.

Terrible accident dans une mine

Trois mineurs brûlés vifs

Au Chambon, quatre ouvriers, MM. Rémy Antoinier, Etienne Devienne, Roux et Loth avaient reçu pour mission de procéder au ramonage des galeries dans les chantiers des mines d'or du Châtelet.

Après avoir enlevé une plaque, ils en débouleonnèrent une seconde, et, pour la maintenir dans sa position verticale, en attendant l'enlèvement de quelques boulons, ils la maintinrent par un morceau de bois.

Le dernier écrou était à peine enlevé que, sous la poussée de la vole, de la poussière de minerai, et aussi des gaz, le morceau de bois se brisait et la plaque de fer s'abattait sur les malheureux ouvriers.

En une secondes, la poussière et la suie, chassées par le courant d'air, les enterra complètement sous une couche de plusieurs mètres. Les fours avaient été éteints quelques instants auparavant et les chambres étaient pleines d'une matière presque en ébullition. Le mineur Loth, qui était allé chercher du lait, fut seul épargné. Roux, après avoir eu les mains brûlées, fut asphyxié et les deux autres furent affreusement brûlés.

On procéda au sauvetage des malheureux qui étaient ensevelis dans ce flot de matières brûlantes. Leurs camarades voyaient leurs chairs tomber. Les pauvres diables hurlaient de douleur. Les docteurs leur donnèrent les premiers soins, puis on les fit transporter à l'hôpital du Chambon. Ils portent sur tout le corps des brûlures épouvantables, leur corps ne forme plus qu'une plaie et leur état est désespéré.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

La Rentrée Parlementaire

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les élections aux Conseils généraux

Le conseil a décidé de fixer au 24 juillet la date des élections pour le renouvellement des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Il y a environ 1.500 conseillers généraux soumis à réélection, et 1.800 conseillers d'arrondissement.

La Grève des chemins de fer du Sud

Le ministre des Travaux publics a entretenu le conseil de la grève des agents des chemins de fer du Sud. Le président du conseil a indiqué que toutes les mesures avaient été prises pour assurer le transit.

Les tramways et omnibus de Paris

M. Millerand a soumis à la signature du président de la République les décrets relatifs aux transports par tramways et omnibus dans Paris.

Le Mouvement Judiciaire

Le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire dont le point de départ est la nomination, comme conseiller à la cour de Paris, de M. Le Poittevin, juge au tribunal de la Seine.

La catastrophe du « Pluviôse »

Le conseil a décidé que des mesures seraient prises par le gouvernement indépendamment des secours qui ont été remis au lendemain de la catastrophe pour mettre à l'abri du besoin les familles des victimes du « Pluviôse ».

Il a décidé, en outre, qu'un monument sera érigé, aux frais de l'Etat, dans la ville de Calais, à la mémoire de l'équipage du submersible.

Le programme ministériel

Le président du conseil a résumé les décisions adoptées au cours des séances du conseil de cabinet tenues ces jours derniers en ce qui concerne le programme que le gouvernement soumettra aux Chambres.

Il a exposé, notamment, les grandes lignes du projet de réforme électorale. Le texte en sera examiné dans la prochaine séance du conseil qui aura lieu vendredi.

Le Conseil d'Etat

Voici le mouvement au conseil d'Etat que nous avons annoncé et qui a été signé aujourd'hui au conseil des ministres :

Sont nommés conseillers d'Etat : M. Rousseau, directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics ; Tardif, maître des requêtes au conseil d'Etat, et M. Gaulier, directeur au ministère de l'Instruction publique.

Maîtres des requêtes au conseil d'Etat : M. Edmond Laurent, auditeur de première classe ; M. André Ripert, auditeur de première classe ; M. Marlio, ingénieur des ponts et chaussées ; M. Sénéi, auditeur de première classe ; M. Georges Cohen, auditeur de premiers classe ; M. Paul Tirard, ancien auditeur de première classe, chef de cabinet du garde des sceaux.

Auditeurs de première classe : MM. Vel-Durand, Henri Ripert, Louis Jaray, Despaux, Mazérat, Rousselier, auditeurs de deuxième classe.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le projet du gouvernement

L'« Agence Fournier » croit savoir que le projet de réforme électorale proposé par le Gouvernement reposerra sur la combinaison suivante : l'élection se ferait au scrutin de liste ; on prendrait le nombre d'inscrits, on le diviserait par le nombre de sièges à pourvoir et on obtiendrait ainsi le quotient électoral.

D'autre part, on additionnerait le nombre de voix de chaque liste et on en ferait la moyenne ; chacune de ces moyennes serait divisée par le quotient électoral et les résultats de ces divisions donneraient le nombre de sièges attribués à chaque liste.

En général, il resterait un nombre de sièges non pourvus qui seraient attribués à la liste ayant obtenu la majorité.

L'« Agence Fournier » cite l'exemple suivant : Elle suppose un département où un groupement départemental ayant 200.000 inscrits, 160.000 votants et 10 sièges à pourvoir. La liste A obtient une moyenne de 70.000 voix, la liste B, 50.000 et la liste C, 30.000.

Ce quotient électoral est égal à 200.000 divisé par 10, soit 20.000. La liste A a droit à 70.000 divisé par 20.000, soit à 3 députés ; la liste B, 50.000 divisé par 20.000, soit également à 3 députés ; la liste C, 30.000 divisé par 20.000, soit 1 député.

Ainsi 7 sièges seraient pourvus, mais une prime serait accordée à la majorité si les 3 sièges restant à pourvoir et non attribués seraient accordés à la liste A, comme ayant obtenu la majorité.

Au Sénat

Le Sénat se réunira aujourd'hui en séance publique. M. Antonin Dubost prononcera l'éloge funèbre de M. César Duval, sénateur de la Haute-Saône, décédé pendant les vacances. La prochaine séance aura lieu à huit heures du soir.

A la Chambre des Députés

On a constaté hier une grande animation dans les couloirs du Palais-Bourbon. Six anciens groupes de gauche étaient convoqués en vue de se reconstituer.

Un grand nombre de nouveaux élus étaient venus pour s'attacher à ces groupes suivant leurs affinités politiques.

Déjà, l'ancien groupe radical-socialiste a décidé sa reconstitution. Soixante membres étaient présents. On a élu M. Bouveri président, MM. Rabier et Massé, vice-présidents, et Durand (Aude), questeur.

Une autre réunion était convoquée dans le but d'assembler en un groupe unique radicaux et radicaux-socialistes.

Une convocation a été également adressée aux républicains de gauche en vue de tenter de les réunir en un groupe unique, qui serait la gauche républicaine démocratique.

Au groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste s'est reconstitué et a décidé de voter mercredi dans l'élection du bureau provisoire de la Chambre pour MM. Henri Brisson à la présidence, et pour MM. Berteaux et Etienne à la vice-présidence.

A la gauche radicale

Le groupe de la gauche radicale s'est réuni hier sous la présidence de M. Lourdes. M. Crappi a préconisé la constitution d'un parti radical-socialiste à opposer au parti radical-uni.

M. Ajam a énoncé un programme minimum dont les grandes lignes sont : lutte contre les monopoles, aucune alliance avec les collectivistes, lois de défense laïque, acceptation du projet sur le revenu tel qu'il a été présenté au Sénat.

Une division s'est produite en ce qui concerne la réforme électorale. Une discussion s'est élevée entre MM. Dron, Deanoux, Bouchet, Péret, Clémentel, Chapuis, Marc-Réville, Perol et du Rerguezec.

Après un échange de vues, le groupe a décidé de nommer une Commission, chargée d'élaborer le programme et d'organiser définitivement le groupe de gauche radicale.

Cette Commission est composée de MM. Crappi, Ajam, Clémentel, Dessoye, Péret, Verlot, Maunoury, Lebourg, Cray, Dron, Delonsée, Pichery.

Le groupe a acclamé la candidature à la présidence provisoire de la Chambre de M. Brisson et les candidatures aux vice-présidences de MM. Berteaux et Etienne.

Chez les Socialistes indépendants

Le groupe socialiste parlementaire indépendant, réuni sous la présidence de M. Violette, a examiné la situation politique et les projets attribués au Gouvernement par des communications officieuses.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Angagneur, Paul Boncourt, Violette, Camuel, Collard, Landry, Freymet, etc., etc., il a décidé qu'il considérait comme essentielles les questions financières. Il s'est déclaré, à la majorité, partisan de la constitution des monopoles, comme une source des recettes nécessaires à la politique du budget.

Sur la question électorale, il s'est déclaré en grande majorité opposé au scrutin d'arrondissement et partisan du scrutin de liste.

Il s'est prononcé pour la R. P. en réservant son opinion sur le projet prêté au Gouvernement.

Sur la question scolaire, le groupe considère que l'intervention des pères de famille dans le fonctionnement de l'école laïque, sauf dans la concession au manifeste des évêques, alors que le rejet absolu du monopole de l'enseignement aggrave encore la portée de cette concession.

Le groupe se réunira vendredi prochain pour la suite de la discussion.

Au groupe socialiste unifié

Le groupe socialiste unifié s'est réuni sous la présidence de M. Bétoulle. Il a désigné comme secrétaires MM. Dejeanne, Auriol, Bédouce et Delaporte.

Le groupe s'est particulièrement occupé de l'élection du bureau.

M. Jules Guesde a proposé qu'on opposât aux candidats bourgeois des candidats de classe. Il a demandé qu'un membre de groupe fut chargé de désigner ces candidats dont les noms devaient rester secrets ; ce membre aurait remis à chacun des membres du groupe la liste des candidats, sous enveloppe fermée et les députés auraient déposé dans l'urne cette enveloppe sans même connaître les noms des candidats, afin qu'aucune indiscrétion ne fut commise et afin de ne pas permettre une manœuvre des adversaires du parti socialiste qui seraient peut-être également voter pour ces candidats.

Cette proposition a été vivement combattue et repoussée finalement par 35 voix contre 15.

M. Bédouce a proposé l'abstention, mais sa proposition n'a recueilli que 7 voix. Sur la proposition de M. Jaurès, le groupe s'est décidé de laisser à chacun des élus sa liberté d'action pour l'élection du bureau.

Chez les Progressistes

Du *Temps* de ce matin :

Le groupe progressiste :

Considérant à la décision qu'il avait prise dans sa dernière réunion de nommer un groupe des républicains progressistes, réuni hier après-midi à la Chambre, sous la présidence de son ancien président M. Barrès, qui s'est félicité de la réunion, extrêmement majoritaire des membres du groupe.